POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence: C.N.19.2015.TREATIES-XI.D.6 (Notification dépositaire)

## ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES (ADN) GENÈVE, 26 MAI 2000

CORRECTIONS AUX RÈGLEMENTS ANNEXÉS À L'ADN 1

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.621.2014.TREATIES-XI.D.6 du 29 septembre 2014 par laquelle des corrections ont été proposées au texte authentique de l'Accord (ECE/TRANS/WO.15/AC.2/50 and ECE/TRANS/WP.15/AC.2/52), communique :

Au 28 décembre 2014, date à laquelle la période spécifiée pour la notification d'objections aux corrections proposées a expiré, aucune objection n'a été notifiée au Secrétaire général.

En conséquence, le Secrétaire général a effectué les corrections requises à l'Accord. Le procès-verbal de rectification correspondant est transmis en annexe.

Le 6 janvier 2015

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.621.2014.TREATIES-XI.D.6 du 29 septembre 2014 (Proposition de corrections aux règlements annexés à l'ADN).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse http://treaties.un.org, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse https://treaties.un.org.



EUROPEAN AGREEMENT CONCERNING THE INTERNATIONAL CARRIAGE OF DANGEROUS GOODS BY INLAND WATERWAYS (ADN),

ADOPTED AT GENEVA,

ON 26 MAY 2000

PROCÈS-VERBAL OF RECTIFICATIONS TO THE REGULATIONS ANNEXED TO THE ADN

THE SECRETARY-GENERAL OF THE UNITED NATIONS, acting in his capacity as depositary of the above Agreement,

WHEREAS the authentic text of the Regulations annexed to the ADN, contains certain errors,

WHEREAS the corresponding proposal of corrections has been communicated to all interested States by depositary notification C.N.621.2014.TREATIES-XI.D.6 of 29 October 2014,

WHEREAS by 28 December 2014, the date on which the period specified for the notification of objections to the proposal of corrections expired, no objection had been notified,

HAS CAUSED the required corrections as indicated in the above notification to be effected to the authentic English and French texts of the regulations annexed to the ADN

IN WITNESS WHEREOF, I, Stephen Mathias, Assistant Secretary-General in charge of the Office of Legal Affairs, have signed this Procès-verbal.

Done at Headquarters, United Nations, New York, on 6 January 2015.

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES (ADN), ADOPTÉ À GENÈVE, LE 26 MAI 2000

PROCÈS-VERBAL DE RECTIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS ANNEXÉS À L'ADN

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, agissant en sa qualité de dépositaire de l'Accord susmentionné,

CONSIDÉRANT que le texte authentique des règlements annexés à l'ADN, contient certaines erreurs,

CONSIDÉRANT que la proposition de corrections correspondante a été communiquée à tous les États intéressés par la notification dépositaire C.N.621.2014.TREATIES-XI.D.6 du 29 octobre 2014,

CONSIDÉRANT qu'au 28 décembre 2014, date à laquelle la période spécifiée pour la notification d'objections aux corrections proposées a expiré, aucune objection n'a été notifiée,

A FAIT PROCÉDER aux corrections requises aux textes authentiques anglais et français des règlements annexés à l'ADN, comme indiquées dans la notification précitée.

EN FOI DE QUOI, Nous, Stephen Mathias, le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau des affaires juridiques, avons signé le présent procès-verbal.

Fait au Siège de l'Organisation, Nations Unies, New York, le 6 janvier 2015.

Shruh

Stephen Mathias